

PROTOCOLE D'ACCUEIL NOVEMBRE 2020

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

L'épidémie de Coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves pour limiter la propagation du virus.

Ce protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé en lien avec le ministère de l'éducation nationale. **Ces préconisations sont adaptées au Lycée Sainte-Marie de Cholet.**

Les modalités ci-dessous vont s'appliquer durant toute l'année scolaire. Ces dernières sont établies à partir des informations connues à ce jour mais sont cependant susceptibles d'évoluer en fonction d'éventuelles injonctions institutionnelles à venir.

1. Accès à l'établissement

- Dans toutes circonstances, les règles de distanciation d'un mètre s'appliqueront aux familles et aux élèves devant l'établissement.
- Les parents ainsi que les élèves ne doivent pas rester aux abords de l'établissement au moment de l'arrivée ou du départ.
- Le Lycée ouvrira ses portes à 7h30 du lundi au vendredi.
- Les élèves doivent se rendre dans leur salle de classe dès leur arrivée.

- Les parents de lycéens jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant au Lycée. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement en cas de symptôme (toux, courbatures, mal de tête ou fièvre de 37,8°C ou plus).

En cas de souci de santé, la famille garde l'enfant et prévient l'établissement.

Dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement :

- **Le port du masque est obligatoire.**
- **La désinfection des mains avec un gel hydro-alcoolique ou du savon est obligatoire.**

2. Mesures d'hygiène dans l'enceinte de l'établissement

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, **partout, et par tout le monde**. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Les mesures d'hygiène au sein de l'établissement sont renforcées.

- Les enseignants et personnels ont l'obligation de porter un masque dans tout l'établissement et lors de leurs déplacements.
- Les enseignants et les élèves devront porter leur masque dans la classe même si la distanciation sociale est assurée et respectée.

- **Pour les lycéens, le port du masque est obligatoire** dans la classe et lors de leurs déplacements. **Il convient aux familles de prévoir 2 masques au minimum par journée. En cas de non-respect du port du masque, l'élève ayant été repéré en infraction 3 fois sera convoqué pour un entretien et sanctionné d'un avertissement. Une récidive pourra faire l'objet d'une exclusion de l'établissement pour mise en danger de la vie d'autrui.**

- Du gel hydro-alcoolique ou du savon seront mis à disposition des élèves à chaque entrée/sortie de bâtiment, dans chaque salle de classe, au réfectoire et dans les toilettes.
- Chaque salle devra être aérée après chaque utilisation.
- Les poignées de portes, les interrupteurs feront l'objet d'un nettoyage-désinfection plusieurs fois par jour.

3. Organisation au sein de la classe

- Le mobilier des salles de classe sera disposé de façon à générer au mieux les distances de sécurité. Les enseignants et les élèves devront porter leur masque dans la classe même si la distanciation sociale est assurée et respectée et lorsque les élèves seront placés face à face ou côte à côte.
- Pour les salles spécialisées (Salles informatiques, Laboratoires, CDI, complexe sportif, Foyer des élèves), chaque élève dispose du matériel nécessaire pour nettoyer sa place et les outils de travail après chaque utilisation.

Protocole sanitaire appliqué au début et à la fin du cours :

- Les élèves sont invités à utiliser le gel hydro-alcoolique pour les mains.
- L'élève désinfecte sa table et sa chaise à l'aide des produits ménagers mis à sa disposition : désinfectant (action faite par l'enseignant) + essuie-tout + sacs poubelles.
- La classe doit être aérée à chaque fin de cours.

4. Utilisation du matériel scolaire

- La distribution de feuilles ou supports pédagogiques se fera avec précaution, après lavage des mains du professeur et désinfection du matériel le cas échéant.

5. Les récréations et le temps du midi

Chaque élève devra être muni « obligatoirement » d'une gourde ou d'une bouteille nominative pleine d'eau. **Il est interdit de boire au robinet !**

Le port du masque est obligatoire.

Le stationnement dans les couloirs et les classes est interdit.

Foyer des élèves :

Le foyer de l'externat est fermé jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter le brassage et le mélange d'élèves de différentes classes.

6. La restauration

Les élèves ne peuvent pas apporter un pique-nique dans l'enceinte du lycée.

L'accès au réfectoire se fera par l'entrée principale côté Bâtiment A et côté CDI et la sortie se fera côté Salle de Conférence principalement.

Après le passage aux bornes d'accès, l'élève pourra s'installer à la table souhaitée et il ne pourra plus se déplacer.

Il pourra alors enlever son masque et le remettre avant de partir de la table.

Les couverts leur seront installés ainsi que l'entrée, le plat principal et le dessert.

Les élèves prenant un repas devront apporter leur gourde ou bouteille d'eau au réfectoire.

Il y aura trois services : un à 11h40, un à 12h15 et un à 12h50. Le dernier service pourra générer un retard en classe de quelques minutes.

Les enseignants qui ont cours en H4 libèrent les élèves à l'heure précise notamment pour permettre la désinfection des tables et chaises et le bon démarrage de la restauration.

Protocole sanitaire appliqué au début et à la fin de chaque repas :

- **La désinfection des mains avec un gel hydro-alcoolique est obligatoire à l'entrée et la sortie.**
- **Après chaque service, le personnel de restauration procède à la désinfection.**
- **Les élèves seront désormais 4 par table. Les groupes de service restent fixes dans la mesure du possible.**

7. Education Physique et Sportive

L'EPS :

Les nouvelles contraintes ne permettent pas de faire toutes les activités en cours d'EPS en classe entière. Un planning sera établi par classe selon les activités sportives.

Les vestiaires sont aménagés dans le foyer et les salles B209 et B211.

8. Les sanitaires

Protocole sanitaire appliqué avant et après chaque utilisation des toilettes :

- **Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et au départ.**
- **Les sanitaires feront l'objet d'un nettoyage-désinfection plusieurs fois par jour.**

9. L'entretien des locaux

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux sont renforcées.

Un nettoyage-désinfection minutieux des salles de classe sera effectué au début de chaque journée et dans la journée par les personnels de l'établissement, en dehors de la présence des élèves.

Des directives précises relatives à l'équipement nécessaire, aux techniques spécifiques de nettoyage, à l'aération des salles ont été adressées aux personnels d'entretien.

10. L'apparition de symptômes du COVID-19

Si des symptômes de COVID-19 apparaissent chez un élève ou un adulte :

- La personne est isolée dans le local « Espace COVID ».
- Il lui est rappelé de tousser ou d'éternuer dans son coude.
- Les parents sont contactés par téléphone pour venir chercher leur enfant (s'il s'agit d'un élève).

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute, l'établissement contacte le SAMU (15).

11. Continuité pédagogique

Chaque professeur alimente un dossier partagé avec les élèves (Classroom, Drive) pour qu'ils puissent avoir accès au cahier de texte et aux documents et consignes de cours.

Pour les corrections et la prise de notes de cours, les PP et les professeurs de spécialité constituent des binômes ou trinômes d'élèves qui pourront se faire passer via mail ces éléments afin d'alléger la tâche de chaque enseignant.

La fermeture d'une classe ou la désignation des cas contacts relèvent de l'ARS et non de l'établissement. Ce protocole suit les demandes faites par les instances officielles. Si des changements sont apportés nous reviendrons vers vous pour vous tenir au courant.

L'enseignement des cours à distance (en visio) est réservé uniquement en cas de fermeture d'une classe ou d'un niveau, et en cas de fermeture de l'établissement.